

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 298 n° 298 promulguant le

n° 298 n° 298

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

18 mars 1952

Numéro JO

n° 4 du 01/04/1952

Date du numéro

1 avril 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 52-116 du 15 février 1952 inodifiant le décret n° 51-620 du 24 mai 1951 relatif à la majoration provisoire des prestations familiales allouées à certains noersonnels civils relevant du Ministère de la France & Outre-Mer,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promuqué dans le Territoire de la Côte Francaise des Somalis le décret n° 52-176 du 15 février 1952 modifiant le décret n° 51-620 du 24 mai 1861 relatif à la majoration provisoire des prestations familiales ailouées à certains personnels civils relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer. (J.OR.F. du 20 février 1952, p. 2109.)

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.